

AR PREFECTURE

017-200041523-20200330-DEC193_2020-AU
Reçu le 30/03/2020

H A U T E

Personnel contractuel



SAINTONGE

Décision n° 193 / 2020
AL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n° 144 du 16 décembre 2016 du Conseil Communautaire (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur Fabien GADRAS, en tant qu'assistant d'animation et technique, du 1^{er} avril au 30 septembre 2020 pour un accroissement saisonnier d'activité ;

Le Président de la Communauté de Communes de Haute Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail en vue d'une revalorisation salariale avec :

- Monsieur GILBERT Thierry ;
- Monsieur LIPPLER Denis

Fait à Jonzac,
Le 30 MARS 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

